



AVIS INTERNET

Objet : OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE (Codes ISIN : Part A - FR0010746776 / Part I - FR0010753095)

Création d'une nouvelle part

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de part(s) de l'OPCVM **OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE** (ci-après dénommé le « **Fonds** ») géré par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre fidélité.

Par la présente, nous vous informons que des modifications ont été apportées à la documentation légale de votre Fonds.

Ces modifications, entrant en vigueur le **1^{er} septembre 2025**, vous sont développées ci-après :

- **Création d'une nouvelle part RF** dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés (*)	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
RF	FR0014011XK2	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part	Néant	100 euros

(*) La part RF peut également être souscrite par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe,
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe,
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

- Nous vous informons que la Société de gestion OFI INVEST ASSET MANAGEMENT a changé de siège social le **1^{er} juillet 2025**. La nouvelle adresse de notre siège social est la suivante :

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux – France
- Ajout de précision concernant les prestataires de recherche ;
- L'ajout de précisions concernant la dégradation de la note ESG d'un titre entraînant son passage du statut investissable à non-investissable¹, les opérations de cessions devront être initiées si ce statut est confirmé à l'occasion de la revue trimestrielle suivante (la Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest AM précise le dispositif de notation ESG).

Il est à noter que ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire des Fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com à compter du 1^{er} septembre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

¹ Correspondant à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives du Groupe Abeille Assurance, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.